

**MAIRIE de LA CELLETTE**

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Arrêté municipal n°2024-036 en date du 30 septembre 2024
portant autorisation d'un débit de boissons temporaire au
panier de poucet a l'occasion de leur marché mensuel.

En application de l'article I. 3334-2 du code de la sante publique

Le MAIRE de LA CELLETTE

VU le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 3321-1, L. 3334-2 et L. 3335-4 ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2214-4, L. 2122-28 et L. 2542-8 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-033-01 du 02 février 2016 réglementant les débits de boissons dans le département de la Creuse et notamment ses articles 1, 2 10 et 11 ;

VU la demande présentée par Mme Annie WYBRECHT représentante collégiale de l'association, en date du **26 septembre 2024** ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la tranquillité publiques notamment dans les débits de boissons, spectacles, jeux et autres lieux publics ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

Le Panier de Poucet représenté par Mme Annie WYBRECHT agissant en qualité de représentante collégiale, est autorisé à ouvrir, dans le parc de l'Espace Sainthorent, un débit de boissons temporaire, **le SAMEDI 12 octobre 2024 de 8h à 15 h**, à l'occasion de leur marché mensuel.

ARTICLE 2 :

Le débit de boissons temporaire sera soumis aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2016-033-01 du 2 février 2016 susvisé, à savoir une fermeture au plus tard à **2 heures du matin et le respect des zones protégées du département.**

ARTICLE 3 :

À l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1^{er}, **le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir**, sous quelque forme que ce soit, **que des boissons des groupes un et trois** définis à l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

ARTICLE 4 :

Monsieur le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie et en tous lieux habituellement réservés à cet effet, notifié à l'exploitant demandant l'autorisation et adressé en copie à la préfecture ainsi qu'aux services de police ou de gendarmerie concernés.

A LA CELLETTE, le 30/09/2024
M. Camille CARCAT

P.O
J. CHAMPELLE
Raymond
Adjoint
Le Maire.

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'AUTORISATION D'OUVERTURE
DE BUVETTE TEMPORAIRE**

(Débit de boissons)

A déposer 3 semaines avant la date en mairie.

Monsieur le Maire,

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

Wybuecht Annie

Agissant au nom de l'association (nom) :

Le Panier de Poucet

En qualité de :

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et de 3^{ème} groupe, conformément à l'article L.3321-1 du Code de la Santé Publique.

Ce débit temporaire de boissons sera installé à (lieu précis) :

Du 12/10/2024 à 8 h 00 (date d'ouverture)

Au 12/10/2024 à 02 h 00 maximum (date de fermeture)
14h

A l'occasion de (nature et nom de la manifestation) :

Marché de producteurs.

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : 3

(Dans la limite de 5 autorisations maximum par an pour une manifestation publique et 10 pour une association sportive dans un lieu sportif)

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le 26/9/2024

Signature :

Wybuecht